

Solidarité avec Salah Hamouri

Category: Communiqués, International

écrit par Cécile | 16 mars 2022

La critique de la politique d'Israël n'est pas un délit

Solidarité avec Salah Hamouri

Non à la dissolution de deux associations de solidarité

Salah Hamouri vient à nouveau d'être arrêté ce 7 mars 2022 et il a été placé, une fois de plus, en détention administrative pour une durée de 4 mois. Cela fait maintenant 20 ans que l'avocat franco-palestinien subit l'acharnement des forces d'occupation israéliennes, entre les arrestations, les détentions administratives prolongées, les procès à charge, sans enquête, sans preuve et l'interdiction qui est faite à son épouse et ses enfants de le rejoindre à Jérusalem. Il est de la responsabilité du Président de la République d'intervenir auprès du gouvernement israélien pour que cette situation cesse immédiatement.

2 jours après, le 9 mars 2022, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a annoncé la dissolution, prise en conseil des ministres, de deux associations de solidarité avec le peuple palestinien : « **Palestine vaincra** » et le « **Comité Action Palestine** ».

La solidarité d'Ensemble ! avec le peuple palestinien est fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur le respect du droit international. Critiquer la politique de l'État d'Israël envers les Palestiniens, comme critiquer la politique d'un État quel qu'il soit, est un droit qui ne peut souffrir aucune restriction et ne saurait être assimilé à aucune forme de racisme. La Cour Européenne des Droits de l'Homme considère que le gouvernement porte atteinte à ce droit en criminalisant les actions BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), et a condamné la France le 11

juin 2020. : « en droit international, le boycottage est considéré comme une forme légitime d'expression politique » et « les manifestations non violentes de soutien aux boycotts relèvent, de manière générale, de la liberté d'expression légitime qu'il convient de protéger ».

Le gouvernement français fait ainsi écho à la politique du gouvernement Israélien qui a dissout six ONG palestiniennes en novembre 2021, au titre notamment de leur appel au boycott. L'une d'entre elle, Al-Haq, a cependant reçu le prix des droits de l'Homme de la République Française en décembre 2018.